

Délibération No.20-2024

Décision modificative n°2 au budget 2024-Budget principal

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du mardi 10 décembre 2024

étaient présents

Au titre de l'État

- . Mme Nathalie Clarenc, secrétaire générale adjointe, représentant M. Jérôme Harnois, Préfet de la Charente

Au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, vice-président
- . Mme Hélène Gingast, conseillère

Au titre de la Ville d'Angoulême

- . Gérard Lefèvre, maire adjoint
- . M. Gérard Desaphy, conseiller

Représentants du personnel

- . Mme Cerise Jouinot
- . M. Jean Philippe Martin

Personnalité Qualifiée

- . M. Lucas Hureau, personnalité qualifiée
- . M. Olivier Balez, personnalité qualifiée

Avaient donné pouvoir

- . Mme Maylis Descazeaux représentant la DRAC Nouvelle-Aquitaine avait donné pouvoir à Mme Nathalie Clarenc représentant de M. Le Préfet.
- . M. Jean François Dauré, représentant le Département de la Charente avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian représentant le Département de la Charente.
- . Mme Martine Pinville, Conseillère représentant la Région Nouvelle Aquitaine avait donné pouvoir à Mme Hélène Gingast représentant le Département de la Charente.

Étaient excusés

- . M. Jean Hubert Lelièvre, conseiller, Département de la Charente

Ont également participé à ce conseil

- . Mme Mathilde Michelet, chargée de mission image, Département de la Charente
- . M. Frédéric Defaccio, directeur des arts et de la culture, Ville d'Angoulême
- . M. Jacques Deville, conseiller livre lecture, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M. Caroline Papin, conseillère musée, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M. Thomas Schnabel, directeur de la culture et de la politique de l'image, GrandAngoulême
- . M. Jean Pierre Pagola, comptable public, Paierie Départementale de la Charente

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . Mme Isabelle Barrère, Cheffe du Service Filières Culturelles, Région Nouvelle Aquitaine
- . Mme Elizabeth Douzille, Directrice de la culture et du patrimoine, Région Nouvelle Aquitaine

présents : 9

pouvoir : 3

votants : 12 (sur 13 membres)

Délibération No.20-2024

Décision modificative n°2 au budget 2024-Budget principal

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'Image ».

➤ Exposé des motifs :

Cette décision modificative procède à l'ajustement des crédits sur certains chapitres de la section de fonctionnement et de la section d'investissement afin de tenir compte de l'exécution budgétaire, de régulariser la perception de nouvelles recettes et de pouvoir engager des dépenses jusqu'à la clôture de l'exercice 2024, comme l'autorise la nomenclature comptable M4 applicable à l'établissement.

Une nouvelle décision modificative pourra être effectuée ultérieurement afin de constater les écritures de fin d'exercice et de nouveaux mouvements tels que les congés payés, la variation des stocks, les amortissements.

Il s'agit ici de prendre en compte l'intégration au budget 2024 de nouvelles opérations dans lesquelles la Cité s'est engagée en cours d'année et qui disposent pour la plupart de financements fléchés ainsi que des régularisations et virements de crédits qui s'imposent dans le fonctionnement budgétaire courant.

Ainsi les modifications apportées au budget 2024 en **section de fonctionnement** concernent essentiellement la prise en compte de nouvelles dépenses/recettes et ajustements de crédits :

- L'ajout de crédits en dépenses au chapitre 011 « **Charges à caractère général** » à hauteur de **80 700 €** afin de prendre en compte notamment :
 - des dépenses liées à de nouvelles opérations de la Maison des auteurs avec des financements fléchés : résidences croisées avec le Mexique en lien avec Grand Angoulême, une résidence itinérante et le montage d'une exposition « Nanjing » en lien avec la Ville d'Angoulême dans le cadre du label UNESCO et une résidence d'auteurs Tunisiens en lien avec l'Institut Français.
 - des dépenses pour des opérations culturelles dont le projet « Prepart » (résidence Marc Lizano) avec un financement fléché de la DRAC, un projet de compagnonnage d'auteurs associés (Nicole Augereau et Coline Hégron) dans le cadre de l'opération « Des yeux dans les jeux » avec les aides de la DRAC et de la Région Nouvelle Aquitaine et le projet « BD Dérivée » dans le cadre du dispositif « Mona Lisa » pour des ateliers et interventions d'auteurs/trices auprès de personnes âgées isolées avec le soutien de l'UNA Charente Vienne.
 - Une journée d'étude organisée par la bibliothèque patrimoniale autour de la BD Espagnole avec le soutien de l'université de Clermont Ferrand et le réseau 3RBD.

Ce chapitre intègre également des dépenses non prévues en début d'exercice pour :

- faire suite aux premières actions engagées au niveau informatique en urgence au regard de la cyberattaque subie par l'établissement. Dépenses d'environ 69 500 € à ce stade dont 22 000 € inscrits en section de fonctionnement et 47 500 € inscrits en section d'investissement avec l'espoir d'une prise en charge partielle par l'assurance dont les remboursements prévisionnels sont également inscrits en DM.
 - assurer le renfort de gardiennage sollicité au titre la période des vacances scolaires de la Toussaint eu égard aux différents problèmes sécuritaires exposés lors d'un précédent Conseil d'Administration. Cela représente environ 2 200 € de nouvelles dépenses à absorber sur le budget courant de la structure.
- La suppression de crédits au niveau du chapitre 011 « **Charges à caractère général** » à hauteur de **80 000 €** afin de prendre en compte l'étalement sur 2 exercices (2024 et 2025) des dépenses liées à la réalisation de l'exposition Marvel.
 - L'inscription de crédits en dépenses au chapitre 023 « **Virement à la section d'investissement** » à hauteur de **47 500 €** afin de prendre en compte les dépenses non prévues en section d'investissement dans le cadre de dépenses informatiques (cyberattaque).
 - L'ajout de crédits en dépenses au chapitre 65 « **Autres charges de gestion courante** » à hauteur de **25 500 €** afin d'assurer l'inscription dans le BP 2024 les rémunérations d'auteurs et d'intervenants dans le cadre d'opérations culturelles initiées en cours d'exercice telles que celles décrites ci-dessus et notamment l'exposition « Nanjing », la résidence « Préparts BD », le compagnonnage d'auteurs associés, les ateliers « BD Dérivée » et la journée d'étude.
 - L'ajout de crédits en recettes au chapitre 70 « **Vente de produits, recettes propres** » à hauteur de **61 200 €** qui correspondent à des aides versées sur facturation pour les projets décrits ci-dessus : journée d'étude Espagnole et ateliers d'auteurs « BD Dérivée » ainsi que l'inscription de crédits complémentaires pour les hausses de recettes propres estimées dans les dernières projections de résultats (recettes billetteries).
 - L'ajout de crédits en recettes au chapitre 74 « **Subventions d'exploitation** » à hauteur de **66 000 €** soit dans le détail les produits prévisionnels suivants :
 - * une aide financière de 15 000 € allouée par la Ville d'Angoulême pour une résidence itinérante et le montage de l'exposition « Nanjing » ;
 - * une subvention fléchée de 30 000 € de Grand Angoulême pour le projet de résidences croisées avec le Mexique ;
 - * une subvention de 5 500 € de la DRAC pour la résidence « Préparts BD » ;
 - * une subvention de 6 000 € allouée par la DRAC pour l'opération de « Compagnonnage Nicole Augereau et Coline Hégron » ;
 - * une subvention de 3 500 € allouée par la Région Nouvelle Aquitaine pour l'opération de « Compagnonnage Nicole Augereau et Coline Hégron » dans le cadre de l'opération des « Yeux dans les jeux » ;
 - * une aide financière de 6 000 € versée par l'Institut Français pour le projet de résidence d'auteurs Tunisiens.
 - La suppression de crédits en recettes au chapitre 74 « **Subventions d'exploitation** » à hauteur de **80 000 €** afin de prendre en compte l'absence d'itinérance pour l'exposition Marvel et la non-perception des produits afférents qui étaient attendus initialement.

- L'ajout de crédits en recettes au chapitre 75 « **Autres produits de gestion** » à hauteur de **6 500 €** qui correspondent à un reversement à percevoir dans le cadre d'une régularisation sur les consommations d'électricité de la Maison des auteurs.
- L'ajout de crédits en recettes au chapitre 77 « **Produits exceptionnels** » à hauteur de **20 000 €** qui correspondent à un possible remboursement de la part de l'assurance dans le cadre de la cyberattaque en contrepartie des dépenses non prévues.

A noter que des opérations financées par l'Etat pour lesquelles des subventions sont actées en fin d'exercice avaient déjà fait l'objet d'une inscription de crédits lors du vote du budget primitif et de la précédente DM et notamment une subvention fléchée de 20 000 € pour les actions auprès des auteurs (RIBD) et une aide de 4 000 € pour le PREAC BD.

La DM1 au BP 2024 ainsi construite présente une section de fonctionnement en équilibre.

Les modifications apportées au budget 2024 en **section d'investissement** concernent essentiellement la prise en compte des nouvelles dépenses/recettes suivantes :

- L'ajout de crédits en dépenses au chapitre d'opération 200905 « **Bâtiment général** » à hauteur de **15 500 €** au niveau des immobilisation corporelles qui correspondent à des dépenses engagées au niveau du cinéma (remplacement climatisation, fauteuils,...) grâce au déblocage de fonds disponibles sur le compte de soutien du CNC.
- L'ajout de crédits en dépenses au chapitre d'opération 200905 « **Bâtiment général** » à hauteur de **47 500 €** au niveau des immobilisation incorporelles pour les dépenses informatiques effectuées en urgence dans la situation de crise suite à la cyberattaque (achat licences informatiques, licences serveurs,...).
- L'inscription de crédits en recettes au chapitre 021 « **Virement de la section de fonctionnement** » à hauteur de **47 500 €** en contrepartie des nouvelles dépenses non prévues en section d'investissement dans le cadre de dépenses informatiques (cyberattaque).
- L'ajout de crédits en recettes au chapitre 13 « **Subventions d'investissement** » à hauteur de **15 500 €** afin de prendre en compte la demande de déblocage sur le compte de soutien du CNC pour financer des travaux indiqués ci-dessus.

La DM1 au BP 2024 ainsi construite présente une section d'investissement en équilibre.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- de valider cette décision modificative n°2 au budget 2024 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ;
- d'approuver les ajouts de crédits indiqués ci-dessus et effectués en dépenses et en recettes.

Patrick Mardikian



Président du conseil d'administration de la Cité

SECTION FONCTIONNEMENT

I - Dépenses de fonctionnement

	BP 2024 + DM1	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 011 "Charges à caractère général"	3 677 482 €	700 €	3 678 182 €
<i>Dépenses nouveaux projets</i>		80 700 €	
<i>Décalage/report dépenses expo. Marvel</i>		-80 000 €	
	BP 2024 + DM1	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 65 "Autres charges de gestion courante"	470 550 €	25 500 €	496 050 €
	BP 2024 + DM1	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 023 "Virmt à la sect° d'investissement"	0 €	47 500 €	47 500 €
Total dépenses		73 700 €	

II - Recettes de fonctionnement

	BP 2024 + DM1	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 70 "Vente de produits, recettes propres"	1 638 750 €	61 200 €	1 699 950 €
<i>Recettes nouveaux projets</i>		13 700 €	
<i>Estimation nouvelles recettes billetteries</i>		47 500 €	
	BP 2024 + DM1	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 74 "Subventions d'exploitation"	4 440 513 €	-14 000 €	4 426 513 €
<i>Subv. fléchées nouveaux projets</i>		66 000 €	
<i>Pertes subventions itinérance expo. Marvel</i>		-80 000 €	
	BP 2024 + DM1	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 75 "Autres produits de gestion"	33 223 €	6 500 €	39 723 €
	BP 2024 + DM1	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 77 "Produits exceptionnels"	85 000 €	20 000 €	105 000 €
Total recettes		73 700 €	

SECTION INVESTISSEMENT

I - Dépenses d'investissement

	BP 2024 + DM1	Propositions nouvelles	Total
Chapitre/Opération 200905 "bâtiment général"	1 651 555 €	63 000 €	1 714 555 €

Total dépenses

63 000 €

II - Recettes d'investissement

	BP 2024 + DM1	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 021 "Virmt de la sect° de fonctionnement"	0 €	47 500 €	47 500 €

	BP 2024 + DM1	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 13 "Subventions d'investissement"	2 013 214 €	15 500 €	2 028 714 €

Total recettes

63 000 €

